

AVIS DU MAIRE

Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu :

➔ **Le lundi 9 février 2026 à 20h00 à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A St Malo du Bois, le 5 février 2026.

Le Maire,

Arnaud PRAILE



ORDRE DU JOUR

- Décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal ;
- Demande de subvention de l'Etat 2026 - Mise aux normes DECI ;
- Vote des taux d'imposition 2026 ;
- Subventions 2026 aux associations sportives et culturelles » ;
- Tarifs Epicerie Camping de Poupet 2026 ;
- Présentation du budget avant le CA ;
- Questions diverses.